

Travail en hauteur et utilisation des EPI antichute et ligne de vie

I431-09

Les chutes de hauteur sont la deuxième cause d'accidents mortels du travail dans le secteur professionnel (source CNAM). La formation professionnelle continue permet d'identifier les risques de chute de hauteur et de faire progresser les salariés en mettant en œuvre les gestes sûrs et de maîtriser l'utilisation des équipements spécifiques au travail en hauteur.

Présentiel - Synchrone

Objectifs

- Développer ses compétences en matière de sécurité pour les travaux en hauteur.
- Connaître l'évaluation des risques.
- Connaître les moyens de prévention adaptés au contexte de travail.
- Utiliser le matériel spécifique pour réaliser des travaux en hauteur, dans les conditions optimales de sécurité.
- Rendre compte des difficultés et anomalies rencontrées.
- Contrôler, entretenir et entreposer le matériel à la fin de son utilisation dans le respect des règles de l'art.



Public Visé

Toute personne appelée à réaliser des travaux en hauteur et devant utiliser des équipements de protection individuelle contre les chutes de hauteur.



Pré Requis

Absence de contre-indication médicale à la pratique des travaux en hauteur

Objectifs pédagogiques et d'évaluation

Sensibiliser les participants à la nécessité de prendre en charge leur sécurité
Connaître les exigences de la protection collective et la privilégier
Analyser le risque de chutes de hauteur dans son environnement de travail
Savoir utiliser un harnais et un système d'arrêt des chutes
Réaliser des points d'ancrages temporaires selon la structure d'accueil.
Conduite à tenir en cas de chute dans un harnais

Blocs de Compétences

Théorie (3.5 heures)

- Réglementation du travail en hauteur en entreprise (code du travail),
- Accidents et causes d'accidents
- Protection collective
- Les dispositifs d'ancrage (Recommandation CNAM R430) : Amarrages sur structure existante, amarrage sur point d'accroche fixe ou transportable.
- Protection individuelle.
- Caractéristiques des moyens de protection individuelle (EPI) : Les casques - Les composants d'un système de liaison : le harnais antichute, la longe, les sangles, l'antichute, les connecteurs
- Choix d'un dispositif de protection individuelle : Conditions préalables au recours à un équipement de protection individuelle
- Étude des risques
- Interactions avec l'environnement
- Choix du dispositif en adéquation avec le poste de travail
- Conséquences d'une chute : Facteur de chute - Force de choc - Effet pendulaire-Tirant d'air - Organisation des moyens de secours.
- Maintenance des EPI antichute par l'utilisateur : Vérification et contrôle des EPI Règles d'entretien et de stockage.
- Evaluation théorique

Pratique (3.5 heures)

- Vérification des EPI avant utilisation, mise en place du harnais, utilisation des différents systèmes d'arrêt des chutes, utilisation des différents ancrages, reproduction de situations de travail selon le métier des stagiaires, atelier en autonomie : vérifier l'adaptation du comportement et du choix de matériel au terrain.
- Exercices pratiques : Présentation, découverte et conditions d'utilisation du harnais
- Réglage du harnais de sécurité.
- Mise en œuvre des systèmes de liaisons.
- Exercice de mise en suspension.
- Réalisation de déplacements verticaux et horizontaux.
- Evacuation d'une personne suspendue
- Evaluation pratique



Méthodes mobilisées

Formation action avec alternance de théorie en salle et de pratique avec exposition, démonstration par le formateur et participation des stagiaires.

Moyens pédagogiques

Nos centres sont équipés d'une structure dédiée de travail en hauteur de 7 m de hauteur, dotée de nombreux exercices et d'un tripode. Un Aide-mémoire est remis à chaque participant.

Qualification Intervenant·e·s

Intervenant qualifié et expert dans les travaux en hauteur en toute sécurité

Méthodes et modalités d'évaluation

Évaluation des connaissances théoriques grâce à un QCM. Évaluation des acquis pratiques par la réalisation de mises en situation par le formateur sur la structure travail en hauteur dédiée. Délivrance d'une aptitude (favorable ou défavorable) pour l'utilisation des EPI contre les chutes de hauteur sur site équipé. Délivrance d'une attestation de fin de formation et d'un certificat de réalisation en fin de formation.

Modalités d'accessibilité handicap

Nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Une information préalable de l'accueil du lieu de formation est nécessaire, afin de nous assurer de la mise en place des actions adaptées requises lors de votre formation.

	Durée	Effectif	€ Tarifs	Nous consulter
	7.00 Heures	1 Jour	8 personnes maximum par groupe	

	Contactez-nous !	Morgan DIDIER Référent	Tél. : 0243408340 Mail : didier.morgan@interformat.fr
--	-------------------------	----------------------------------	--